



Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures et zéro minute, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant la convocation du deux avril deux mille vingt-quatre, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Murielle DELEZOIDE Adjointes au Maire, Messieurs Vincent KERCKHOVE, Hervé DEBARRE, Adjoint au Maire, Mmes Hélène SAISON et Jennifer DELTOMBE conseillères municipales, la majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme Stéphanie DORLENCOURT et MM Willy SCHRAEN, Alain ZEGRE sont absents

Mme Dorianne DUBOCQUET est absente excusée

M Sylvain IKET donne procuration à Mme Marie-Antoinette RAYMOND et M. Michel BRAME donne procuration à M. le Maire

M. Vincent KERCKHOVE est désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'elle/il accepte, assisté(e) des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du seize avril deux mil vingt-quatre propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité le compte-rendu du seize avril deux mil vingt-quatre est adopté à l'unanimité.

Les membres présents, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures 10 minutes

Délibération 24 06 29

TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DE VOIRIE ET DE CONFORTEMENT DES TALUS, RUE DES ZEGRE - MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

Monsieur le Maire propose informe l'assemblée que l'Etat subventionne 100% du coût des travaux HT rues des zègres pour les travaux dont le conseil Municipal avait validé.

Compte-tenu de la spécificité de l'opération, il est nécessaire de solliciter l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) de la Communauté d'Agglomération du Pays de SAINT-OMER pour aider au montage et au suivi des dossiers relatifs à ces travaux.

Au vu de l'avancée de l'opération, et de la demande spécifique liées aux travaux à engager par la commune suite aux inondations, la mission A.M.O. faisant l'objet de la présente délibération sera décomposée comme suit :

- Appropriation du dossier
- Elaboration des pièces administratives et techniques de la maîtrise d'œuvre,
- L'assistance au lancement du dossier de consultation de la maîtrise d'œuvre, l'analyse des offres, le rapport de procédure, la préparation du dossier marché pour le choix du bureau d'études V.R.D.,
- L'organisation de la première réunion avec la maîtrise d'œuvre, le suivi des études garantissant le respect du programme,
- L'assistance lors de la phase chantier jusqu'à la réception des travaux.

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- 3 JUIL. 2024

Il a été décidé, en concertation avec le service A.M.O. de la C.A.P.S.O., de baser la rémunération sur un forfait égal à 2 400.00 € H.T.

Cette prestation donnera donc lieu à une rémunération forfaitaire égale à 0.8 pour cent du coût des travaux, soit une rémunération de 2 400.00 € H.T. pour un montant de travaux prévisionnel estimé à 300 000.00 € HT.

Cinquante pour cent de cette rémunération sera prévu au résultat de l'appel d'offre de maîtrise d'œuvre soit 1200.00 € H.T., et 50% à la réception des travaux.

Le solde de la mission tiendra compte de la régularisation du montant en fonction de l'établissement des dépenses constatées du décompte général définitif.

A ce titre, les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer pour :

- Passer une convention de prestation de services avec la communauté d'agglomération du pays de St-Omer
- Autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention au nom de la commune.

Bayenghem-lez-Eperlecques, le vingt-cinq juin deux mille vingt-quatre

Pour extrait certifié conforme

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Publié et rendu exécutoire le vingt-cinq juin deux mille vingt-quatre

Jean-Michel BOUHIN

Le Maire,



REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- 3 JUIL. 2024